

Interpellation du conseiller communal Philippe Boïketé sur la gratuité du parking Astronomie pour les membres du Collège et leurs collaborateurs

Les membres du Collège et leurs collaborateurs disposent d'un emplacement gratuit dans le parking Astronomie.

Des chefs de service disposent également dans ce même parking d'emplacement à 12 euros par mois.

A Saint-Josse, un emplacement coûte aux alentours de 120 euros par mois.

À l'heure où la Commune rencontre des difficultés, à l'heure où on demande à tout le monde de faire des efforts, les membres du Collège et leurs collaborateurs continuent de bénéficier d'emplacement de parking gratuit.

De plus, ces abonnements sont proposés en dessous des prix du marché. Ils constituent dès lors un avantage en nature devant être déclaré.

Mes questions sont les suivantes :

1. Les membres du Collège comptent-ils contribuer à l'effort de redressement des finances communales en renonçant à leurs emplacements de parking gratuit?
2. Dès lors qu'il est proposé en dessous du prix du marché, cet emplacement ne devrait-il pas être déclaré comme avantage en nature dans le rapport annuel sur la transparence des mandataires?
3. Ne faudrait-il pas également revoir le montant de l'abonnement à 12 euros, également en dessous des prix du marché, des membres du personnel?